



VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

Le 18 mars 2021 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire Adjoint, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 12 mars 2021.

Monsieur MOUGIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Alain MATHIOUDAKIS, Mme Béatrice BELLIARD, M. Thomas CLEMENT, Mme Elisabeth DE MAISTRE, M. Michel AMAR, Mme Emmanuelle BONNEHON, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Isaure DE BEAUVAL, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Armelle JULIARD-GENDARME, M. Emmanuel BAVIERE, Mme Dorine BOURNETON, M. Claude ROCHER, Mme Cathy VEILLET, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Joumana SELFANI, M. Olivier CARAGE, Mme Laurence DICKO, M. Sébastien POIDATZ, Mme Marie-Josée ROUZIC-RIBES, M. Sidi DAHMANI, Mme Stéphanie MOLTON, M. Maurice GILLE, Mme Blandine DE JOUSSINEAU, M. Bertrand AUCLAIR, Mme Constance PELAPRAT, M. Philippe MARAVAL, Mme Charlotte LUKSENBERG, M. Yann-Maël LARHER, Mme Marie-Laure FOUASSIER, M. Guillaume BAZIN, Mme Marie THOMAS, M. André DE BUSSY, M. Antoine DE JERPHANION, Mme Caroline PAJOT, Mme Clémence MAZEAUD, M. Evangelos VATZIAS, Mme Bâi-Audrey ACHIDI, Mme Judith SHAN, M. Bertrand RUTILY.

EXCUSES REPRESENTE(S) :

| | | |
|-----------------------------|-----------------------|--------------------------|
| M. Pierre-Christophe BAGUET | qui a donné pouvoir à | M. Gauthier MOUGIN |
| Mme Agathe RINAUDO | qui a donné pouvoir à | M. Yann-Maël LARHER |
| M. Vittorio BACCHETTA | qui a donné pouvoir à | Mme Marie-Laure GODIN |
| M. Hilaire MULTON | qui a donné pouvoir à | M. Antoine DE JERPHANION |
| Mme Pauline RAPILLY-FERNIOT | qui a donné pouvoir à | M. Bertrand RUTILY |
| M. Rémi LESCOEUR | qui a donné pouvoir à | Mme Judith SHAN |

Madame Marie THOMAS a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Christine LAVARDE-BOEDA

1. Apurement et étalement du compte 1069 conformément au passage à la M57

Commission des Finances

2. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020

Commission des Finances

3. Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2021

Commission des Finances

4. Vote du BP 2021 pour le Budget principal et les Budgets annexes - Approbation du tableau des effectifs - Longueur de la voirie - Provisions - Amortissement des biens de faible valeur - Attribution des subventions

Commission des Finances

5. Communication du montant provisoire au titre de l'année 2021 du Fonds de Compensation des Charges Territoriales versé par la ville de Boulogne-Billancourt à l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

Commission des Finances

6. Imputation des biens en investissement

Commission des Finances

7. Contrat de Délégation de Service Public - Piscine Patinoire Boulogne Billancourt avenant n°1 - indemnisation des conséquences de la crise sanitaire

Commission des Finances

8. Désignation d'un remplaçant du Maire pour siéger au sein du Comité des finances locales.

M. Gauthier MOUGIN

9. Désaffectation et déclassement du « Château de Benais » - Classement dans le domaine privé de la Ville

Commission des Affaires Générales et Sociales

Mme Marie-Laure GODIN

10. Personnel communal - Mesures diverses

Commission des Affaires Générales et Sociales et Commission des Finances

11. Fixation des taux de rémunération des professionnels de santé intervenant dans le cadre d'opérations en lien avec la covid-19 organisées ou gérées par la commune de Boulogne-Billancourt

Commission des Affaires Générales et Sociales et Commission des Finances

12. Autorisation de versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires au personnel communal intervenant dans le cadre d'opérations en lien avec la covid-19 organisées ou gérées par la commune de Boulogne-Billancourt

Commission des Affaires Générales et Sociales et Commission des Finances

Mme Béatrice BELLIARD

13. Contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la SPL Seine Ouest Aménagement pour la mise en accessibilité et le réaménagement du Groupe Scolaire Ferdinand Buisson

Commission de l'Urbanisme et des Travaux et Commission des Finances

14. Autorisation donnée au Maire pour signer un avenant à la convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée pour la réalisation de travaux de mise en accessibilité, réhabilitation, réaménagement du centre d'hébergement et de restauration scolaire Pierre Grenier

Commission de l'Urbanisme et des Travaux et Commission des Finances

Mme Isaure de BEAUVAL

15. Démocratie locale-Jeunesse : lancement d'une phase expérimentale du budget participatif de la Ville

Commission des Finances

16. Composition du Conseil Economique, Social et Environnemental Local

Commission des Affaires Générales et Sociales

M. Pierre DENIZIOT

17. Approbation du projet de convention de réservation entre la Ville et Hauts-de-Seine Habitat pour la réservation de 4 logements à Boulogne-Billancourt

Commission des Finances

Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG

18. Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées pour l'année scolaire 2020/2021

Commission des Finances

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2021

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. Apurement et étalement du compte 1069 conformément au passage à la M57

Article 1 : Approuve l'apurement du compte 1069 d'un montant de 1 730 764,94 euros par reprise au débit du compte 1068, en balance d'entrée 2021.

Article 2 : Approuve l'étalement de l'apurement du compte 1069, sur une durée de 10 ans selon l'échéancier ci-dessous.

| | Montant Annuel | Montant cumulé |
|--|-------------------|-------------------|
| Résultat d'investissement du compte administratif 2021 affectés sur le budget 2022 | -173 076,53 | -173 076,53 |
| Résultat d'investissement du compte administratif 2022 affectés sur le budget 2023 | -173 076,49 | -346 153,02 |
| Résultat d'investissement du compte administratif 2023 affectés sur le budget 2024 | -173 076,49 | -519 229,51 |
| Résultat d'investissement du compte administratif 2024 affectés sur le budget 2025 | -173 076,49 | -692 306,00 |
| Résultat d'investissement du compte administratif 2025 affectés sur le budget 2026 | -173 076,49 | -865 382,49 |
| Résultat d'investissement du compte administratif 2026 affectés sur le budget 2027 | -173 076,49 | -1 038 458,98 |
| Résultat d'investissement du compte administratif 2027 affectés sur le budget 2028 | -173 076,49 | -1 211 535,47 |
| Résultat d'investissement du compte administratif 2028 affectés sur le budget 2029 | -173 076,49 | -1 384 611,96 |
| Résultat d'investissement du compte administratif 2029 affectés sur le budget 2030 | -173 076,49 | -1 557 688,45 |
| Résultat d'investissement du compte administratif 2030 affectés sur le budget 2031 | -173 076,49 | -1 730 764,94 |

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

2. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020

Article 1^{er} : La reprise anticipée des résultats pour l'exercice 2020 est approuvée.

Article 2 : Le résultat de fonctionnement cumulé de clôture de l'exercice 2020 pour le Budget Principal est de 29 765 533,55 €. Il est affecté en réserves pour 7 485 186,92 € et en report à nouveau en fonctionnement pour le solde, soit 22 280 346,63 €.

Article 3 : Le résultat de fonctionnement cumulé de clôture de l'exercice 2020 pour le Budget annexe Publications est de 183 890,31 €. Il est affecté en report à nouveau en fonctionnement en totalité, soit 183 890,31 €.

Article 4 : Les résultats de fonctionnement cumulé de clôture de l'exercice 2020 pour le budget annexe Locations immobilières est de 586 682,34 €. Il est affecté en réserves pour 326 233,40 € et en report à nouveau en fonctionnement pour le solde, soit 260 448,94 €.

Article 5 : Les résultats de fonctionnement et d'investissement de clôture de l'exercice 2020 pour le budget annexe Piscine Patinoire sont affectés en report à nouveau en fonctionnement pour 595 063,02 € et en report à nouveau en investissement pour le solde, soit 236 551,77 €.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

3. Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2021

Article unique : Les taux d'imposition communaux des deux impôts locaux fonciers pour 2021 sont fixés comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 15,09 % (taux communal de 8,01% + taux départemental 2020 de 7,08 %) ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 9,78 %

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

4. Vote du BP 2021 pour le Budget principal et les Budgets annexes - Approbation du tableau des effectifs - Longueur de la voirie - Provisions - Amortissement des biens de faible valeur - Attribution des subventions

Article 1^{er} : Le budget primitif du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2021 est approuvé.

Adopté à la majorité

Pour : 39

Abstention : 2 (Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI)

Contre : 8 (Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Monsieur Rémi LESCOEUR, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Clémence MAZEAUD)

Article 2 : Les autorisations de programmes, telles qu'elles apparaissent dans les annexes du budget primitif pour 2021, sont approuvées.

Adopté à la majorité

Pour : 39

Abstention : 2 (Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI)

Contre : 8 (Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Monsieur Rémi LESCOEUR, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Clémence MAZEAUD)

Article 3 : Le tableau des effectifs, tel qu'il apparaît dans les annexes du budget primitif pour 2021, est approuvé.

Adopté à la majorité

Pour : 39

Abstention : 6 (Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Monsieur Rémi LESCOEUR, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI)

Contre : 4 (Monsieur Antoine DE JERPHANION, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Clémence MAZEAUD)

Article 4 : Le tableau de classement ci-après est approuvé.

| Statut des voies | Longueur des voiries en mètres |
|-------------------------|---------------------------------------|
| voies communales | 59 717 |
| voies départementales | 12 832 |
| voies privées | 10 226 |
| voies Ville de Paris | 2 029 |
| TOTAL | 84 804 |

Adopté à la majorité

Pour : 45

Contre : 4 (Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Caroline PAJOT, Madame Clémence MAZEAUD)

Article 5 : La reprise de provision pour dépréciation d'actifs circulants de 273 911,38 euros est approuvée. Les crédits correspondants sont inscrits au BP, aux chapitres 926 et 946 du budget principal.

Adopté à la majorité

Pour : 39

Abstention : 6 (Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Monsieur Rémi LESCOEUR, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI)

Contre : 4 (Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Caroline PAJOT, Madame Clémence MAZEAUD)

Article 6 : La provision pour risques et charges est augmentée de 590 000 euros. Les crédits correspondants en dépenses et en recettes sont inscrits au BP, aux chapitres 926 et 946 du budget principal.

Adopté à la majorité

Pour : 39

Abstention : 6 (Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Monsieur Rémi LESCOEUR, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI)

Contre : 4 (Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Caroline PAJOT, Madame Clémence MAZEAUD)

Article 7 : La provision pour Compte Épargne Temps est valorisée à 555 500 € au titre de l'année 2021. Les crédits correspondants sont inscrits au BP, aux chapitres 926 et 946 du budget principal.

Adopté à la majorité

Pour : 39

Abstention : 6 (Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Monsieur Rémi LESCOEUR, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI)

Contre : 4 (Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Caroline PAJOT, Madame Clémence MAZEAUD)

Article 8 : Les biens de faible valeur seront amortis selon la méthode du *prorata temporis* sur une durée d'un an. L'amortissement commence à la date de mise en service

Adopté à l'unanimité

Pour : 49

Article 9 : Les subventions suivantes sont attribuées, au titre de l'année 2021, aux associations ci-après désignées (sous réserve de l'obtention de l'ensemble des pièces nécessaires) :

**Liste des subventions > 23 000 €
dont la totalité du montant n'a pas été voté lors du CM du 17/12/2020
et subventions complémentaires pour mise à disposition de personnel communal**

| Imputation budgétaire | Associations | Montant de la subvention annuelle | Montant voté au Conseil Municipal du 17/12/2020 |
|------------------------------|---|--|--|
| 933 | Académie Musicale Philippe Jaroussky | 30 000 € | 7 500 € |
| 935 | Accueil aux Familles et Insertion (A.F.I.) | 68 000 € | 17 000 € |
| 934 | Amicale des Médecins de Boulogne-Billancourt (A.M.B.B.) Maison médicale de garde (M.M.G.) | 66 000 € | 16 500 € |
| 934 | Aurore | 34 200 € | 8 550 € |
| 934 | Bambolino | 67 000 € | 16 750 € |
| 934 | Bien Vieillir à Boulogne | 35 600 € | 8 900 € |
| 934 | Boules et Billes | 60 000 € | 15 000 € |
| 934 | Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Hauts-de-Seine / Sud (C.I.D.F.F. 92/Sud) | 95 000 € | 23 750 € |
| 935 | Centre Boulonnais d'Initiatives Jeunesse (C.E.B.I.J.E.) | 120 000 € | 30 000 € |
| 933 | Centre d'Animation de Boulogne (C.A.B.) | 80 750 € | 20 188 € |
| 933 | Centre Ludique de Boulogne Billancourt (CLuBB) | 260 000 € | 65 000 € |
| 930 | Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) | 344 106 € | 240 874 € |
| 933 | Forum Universitaire de l'Ouest Parisien | 99 500 € | 24 875 € |
| 932 | Jardin de Solférino | 81 225 € | 20 306 € |
| 932 | La Maison de l'Enfant | 107 350 € | 26 838 € |
| 934 | Les Petites Têtes de l'Art | 65 000 € | 16 250 € |
| 936 | Office de Tourisme de Boulogne-Billancourt (O.T.B.B.) | 595 000 € | 297 500 € |
| 936 | Seine Ouest Entreprise et Emploi – Comme à la Maison | 98 000 € | 24 500 € |
| 933 | Stade Français | 30 000 € | 7 500 € |
| 933 | Tennis Club de Boulogne-Billancourt (T.C.B.B.) | 60 000 € | 15 000 € |
| 936 | Union des Commerçants et Artisans de Boulogne-Billancourt (U.C.A.B.B.) | 58 900 € | 14 725 € |
| 934 | UNAPEI Hauts-de-Seine 92 | 29 000 € | 7 250 € |

| Imputation budgétaire | Associations | Montant de la subvention annuelle | Montant voté au Conseil Municipal du 17/12/2020 |
|---|---|--|--|
| 932 | Union pour l'Éducation Populaire des Élèves de l'Enseignement Primaire Privé (U.E.P.E.E.P.P.) | 125 000 € | 25 000 € |
| 933 | Val de Seine Basket | 160 000 € | 40 000 € |
| 933 | Voiles de Seine | 22 800 € | 5 700 € |
| Total subventions supérieures à 23 000 € | | 2 792 431 € | 995 456 € |

| Imputation budgétaire | Associations bénéficiant de personnel communal mis à disposition | Montant de la subvention annuelle |
|--|---|--|
| 933 | Athlétic Club de Boulogne-Billancourt (A.C.B.B.) | 47 025 € |
| 933 | Centre Ludique de Boulogne Billancourt (CLuBB) | 88 515 € |
| 930 | Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) | 173 000 € |
| Total subventions complémentaires pour mise à disposition de personnel communal | | 308 540 € |

Liste des nouvelles subventions accordées

| Imputation budgétaire | Associations | Montant Subventions nouvelles |
|------------------------------|--|--------------------------------------|
| 935 | Alliance Forum | 800 € |
| 935 | Association Nationale des Femmes Africaines (A.N.F.A.) | 1 200 € |
| 935 | La Femme du Monde | 1 200 € |
| 935 | Langues et Artisanats | 500 € |
| 935 | Loc à Loc | 1 500 € |
| 935 | Renaissance Africaine | 1 000 € |
| 935 | Union des Femmes | 1 000 € |
| 932 | Philotechnique | 25 000 € |

Adopté à l'unanimité

Pour : 49

Article 10 : la subvention annuelle du CCAS s'élève à 700 000 euros dont 350 000 € ont été accordés lors du Conseil municipal du 17 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité

Pour : 49

Article 11 : Les présentes dépenses de subventions sont inscrites au Budget Primitif 2021.

Adopté à l'unanimité

Pour : 49

La délibération n° 4 est adoptée à la majorité.

5. Communication du montant provisoire au titre de l'année 2021 du Fonds de Compensation des Charges Territoriales versé par la ville de Boulogne-Billancourt à l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Article 1^{er} : Le montant provisoire du Fonds de compensation des charges territoriales au titre de l'année 2021 pour la ville de Boulogne-Billancourt est de 52 783 901 €.

Article 2 : Le versement au Fond de compensation des charges territoriales constitue pour les communes une dépense obligatoire et les contributions sont versées par les communes et reçues par l'établissement public territorial mensuellement, à raison d'un douzième du montant dû au titre de l'exercice courant.

Article 3 : Les crédits correspondant sont inscrits aux chapitres 930/65561, pour le fonctionnement et 900/2041512, pour l'investissement, du budget principal pour 2021.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6. Imputation des biens en investissement

Article unique : Les biens meubles suivants, acquis en 2021, seront imputés en section d'investissement :

- Pour les biens de faible valeur (inférieurs à 500 euros) :
 - le fonds documentaire et les équipements nécessaires à la première mise en rayon (anti-vol, cotation, plastification ...),
 - les livres scolaires,
 - les livres anciens et leur restauration,
 - les reliquaires et tous les équipements des cimetières,
 - la vaisselle, les couverts, la verrerie et la platerie (verre, porcelaine, faïence ...),
 - les copies et tirages d'œuvres d'art, en particulier les moulages, quels que soient les supports et matériaux utilisés (toile, plâtres, résine, PVC, etc.),
 - les jeux (maisonnette, toboggan, tricycle...), jouets de construction, de manipulation, d'éveil, d'initiation, tapis de jeux, d'imitation,
 - les accessoires des équipements sportifs (rames, cibles, clubs de golf, raquettes, matériel d'équitation ...),
 - toute adjonction et toute amélioration à un bien meuble immobilisé ayant pour effet d'en augmenter la valeur, la durée d'utilisation ou la productivité.
 - Dans le cadre d'une préemption, dès lors que les indemnités d'éviction, font partie intégrante du prix du bien, elles seront imputées en section d'investissement. Ainsi le bien inscrit à l'inventaire de la ville reflètera sa valeur réelle ;
 - Les reprises administratives de concessions échues et non renouvelées ou en état d'abandon.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. Contrat de Délégation de Service Public - Piscine Patinoire Boulogne Billancourt avenant n°1 - indemnisation des conséquences de la crise sanitaire.

Article 1^{er} : L'avenant fixant le montant de l'indemnité à verser à la société PP BOULOGNE BILLANCOURT suite aux impacts de la crise sanitaire est approuvé et le Maire est autorisé à le signer.

Article 2 : Le montant de l'indemnité à verser par la Ville à son Délégué pour la période du 15 mars 2020 au 31 décembre 2020 s'élève à 659 121 euros.

Article 3 : La présente dépense est inscrite au Budget Primitif 2021, chapitre 933.

Adopté à l'unanimité

Pour : 55

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. Désignation d'un remplaçant du Maire pour siéger au sein du Comité des finances locales

Article 1er : Le Conseil municipal décide à l'unanimité, en application de l'article L. 2121-21 du CGCT, de ne pas recourir au scrutin secret.

Article 2 : Il est procédé à la désignation d'un représentant du Maire pour siéger au sein du comité des finances locales (CFL).

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

9. Désaffectation et déclassement du « Château de Benais » - Classement dans le domaine privé de la Ville

Article 1^{er} : Sont prononcés la désaffectation du centre municipal de vacances du château de Benais et le déclassement du domaine public des biens immobiliers suivants sis :

| DESIGNATION DES PROPRIETES | | | |
|-----------------------------------|---------------|------------------|-------------------------|
| <i>Département : 37</i> | | | <i>Commune : BENAIS</i> |
| Section | N°plan | Adresse | Contenance |
| E | 663 | LE CHÂTEAU | 0ha49a60ca |
| E | 665 | 2 RUE DU CHÂTEAU | 8ha97a00ca |
| E | 667 | LA GRILLE | 0ha95a05ca |
| E | 668 | LA GRILLE | 0ha16a15ca |
| E | 669 | LA GRILLE | 0ha07a60ca |
| E | 4429 | LE CHÂTEAU | 0ha05a31ca |
| E | 4430 | LE CHÂTEAU | 0ha04a21ca |
| E | 4431 | LE CHÂTEAU | 0ha22a30ca |

| | | | |
|--------------|------|------------------|--------------------|
| E | 4432 | LE CHÂTEAU | 0ha00a25ca |
| E | 4433 | LE CHÂTEAU | 0ha00a06ca |
| E | 4434 | LE CHÂTEAU | 0ha00a28ca |
| E | 4435 | LE CHÂTEAU | 0ha00a20ca |
| E | 4436 | LE CHÂTEAU | 0ha00a08ca |
| E | 4437 | LE CHÂTEAU | 0ha00a31ca |
| E | 4511 | LA GRILLE | 0ha02a83ca |
| E | 4512 | LA GRILLE | 0ha09a50ca |
| ZE | 96 | LES BAS VIENNAIS | 0ha22a22ca |
| TOTAL | | | 11ha32a95ca |

Article 2 : Les biens immobiliers de l'article 1 sont incorporés au domaine privé de la Ville de Boulogne-Billancourt.

La délibération n° 9 est adoptée à la majorité.

10. Personnel communal - Mesures diverses

Article 1 : Le maire ou son représentant est autorisé à signer les contrats suivants dans les conditions prévues aux articles 3-3 2°, 3-3 alinéas 8 et 9 et 3-4 II de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 :

| Intitulé du poste | Durée maximum | Rémunération définie par référence aux cadres d'emplois suivants |
|--|---|--|
| Chargé de mission projets RH | 3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier) | Attachés territoriaux |
| Responsable d'unité conseil en développement des compétences | 3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier) | Attachés territoriaux |
| Directeur de mission e-sports et sport de haut niveau | 3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier) | Attachés territoriaux |

Article 2 : Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de mise à disposition d'un agent auprès de la Société du Grand Paris pour y exercer les fonctions de directeur adjoint des relations territoriales pour le Val-de-Marne et Paris, conformément au point 2 du rapport et au modèle joint en annexe 1.

Article 3 : Le Conseil municipal approuve les modifications suivantes apportées à la liste des emplois ou fonctions pour lesquels un logement peut être concédé par NAS ou mis à disposition par COP avec astreinte et autorise le maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à la mise en œuvre de cette décision :

| Emploi/fonction logement concédé par NAS | N° rue | Adresse | Type | Surface habitable |
|--|--------|---------|------|-------------------|
|--|--------|---------|------|-------------------|

| | | | | |
|---|------|---------------------------------|-----|--------|
| Gardien de l'école élémentaire Castéjà | 1384 | Vieux Pont de Sèvres (allée du) | 4 | 96,80 |
| Gardien de l'école maternelle Dôme | 72 | Forum (allée du) | 3 | 65,02 |
| Gardien de l'école maternelle Jacques Deray | 26 | Marie Justine (villa) | 1 | 37,22 |
| Directeur Général Adjoint/Directeur de Pôle | 407 | Aguesseau (rue d ^e) | 4 | 96,44 |
| Gardien de l'école élémentaire Castéjà | 1384 | Vieux Pont de Sèvres (allée du) | 3 | 76,28 |
| Gardien de l'école maternelle Dôme | 87 | Thiers (rue) | 5/6 | 118,10 |

*Les lignes barrées correspondent aux logements concédés supprimés.

Article 4 : Les recettes et dépenses correspondantes seront inscrites aux différents chapitres du budget des années considérées.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. Fixation des taux de rémunération des professionnels de santé intervenant dans le cadre d'opérations en lien avec la covid-19 organisées ou gérées par la commune de Boulogne-Billancourt

Article 1 : Le conseil municipal approuve les taux de rémunération des professionnels de santé en exercice, retraités ou en cours de formation intervenant dans les opérations de prévention et de lutte contre la covid-19 mises en place par la ville de Boulogne-Billancourt.

Le montant de l'indemnisation forfaitaire horaire brute de ces personnels correspond aux taux définis par l'arrêté du 28 mars 2020 susvisé.

Article 2 : Le maire ou son représentant est autorisé à signer les actes d'engagement ou de mise à disposition des professionnels de santé mentionnés à l'article 1.

Article 3 : Cette délibération prend effet à compter du 18 janvier 2021.

Article 4 : Les recettes et dépenses correspondantes seront inscrites aux différents chapitres du budget des années considérées.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. Autorisation de versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires au personnel communal intervenant dans le cadre d'opérations en lien avec la covid-19 organisées ou gérées par la commune de Boulogne-Billancourt

Article 1 : Le conseil municipal autorise le versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) à tous les agents de droit public susceptibles d'en bénéficier conformément aux dispositions législatives et réglementaires susvisées et qui sont mobilisés, en dehors de leurs cycles habituels de travail, dans le cadre de la mise en œuvre d'opérations relatives à la prévention et à la lutte contre la propagation de la covid-19, organisées ou gérées par la ville.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles et pour une période limitée à la durée de la pandémie, des dérogations au contingent mensuel de 25 heures pourront être accordées uniquement aux fonctionnaires titulaires oustagiaires et aux agents contractuels de droit public accomplissant des travaux supplémentaires au titre des opérations mentionnées à l'alinéa précédent, à la demande de l'autorité territoriale.

Article 2 : Cette délibération prend effet à compter du 18 janvier 2021.

Article 3 : Les crédits correspondants seront inscrits aux différents chapitres du budget.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. Contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la SPL Seine Ouest Aménagement pour la mise en accessibilité et le réaménagement du Groupe Scolaire Ferdinand Buisson

Article 1^{er} : Le contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Société Publique Seine Ouest Aménagement relatives aux travaux de mise en accessibilité et de réaménagement du Groupe Scolaire Ferdinand Buisson, est approuvé.

Le Maire est autorisé à la signer ainsi que tout avenant éventuel.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14. Autorisation donnée au Maire pour signer un avenant à la convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée pour la réalisation de travaux de mise en accessibilité, réhabilitation, réaménagement du centre d'hébergement et de restauration scolaire Pierre Grenier

Article 1^{er} : Le Maire est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée relative aux travaux de mise en accessibilité, de réhabilitation et de réaménagement du centre d'hébergement et de restauration scolaire Pierre Grenier.

Article 2 : Les dépenses afférentes à ce marché seront réglées sur les crédits à inscrire au budget des exercices concernés.

La délibération n° 14 est adoptée à la majorité.

15. Démocratie locale-Jeunesse: lancement d'une phase expérimentale du budget participatif de la Ville

Article 1^{er}: Le 1^{er} budget participatif à destination de la Jeunesse est approuvé au titre de l'exercice 2021, à titre expérimental.

Ce budget sera doté d'une enveloppe de crédits d'un montant de 1 million d'Euros.

Article 2 : Le règlement relatif ce budget participatif est approuvé.

Article 3 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice 2021.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

16. Composition du Conseil Economique, Social et Environnemental Local

Article 1^{er} : Il est procédé à la désignation des membres du Conseil Economique, Social et Environnemental local, conformément au tableau ci-annexé.

Article 2 : Le tarif de la vacation journalière versée aux rapporteurs correspond au trentième du traitement indiciaire afférent à l'indice brut 1015 (indice de référence du dernier échelon 10ème échelon du grade d'administrateur territorial). Cet indice sera réévalué automatiquement en fonction des rééchelonnements indiciaires de la grille de référence. Le versement de la rémunération sera effectué sur la base d'états de paie détaillant les travaux effectués et la copie du rapport réalisé.

Article 3 : Les dépenses afférentes seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 930 du budget de l'année considérée.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17. Approbation du projet de convention de réservation entre la Ville et Hauts-de-Seine Habitat pour la réservation de 4 logements à Boulogne-Billancourt

ARTICLE UNIQUE : La convention de réservation à passer avec Hauts-de-Seine -Habitat portant sur 4 logements lui appartenant et situés à Boulogne-Billancourt :

- 21 avenue du Général Leclerc,
- 120 avenue du Général Leclerc,
- 7 rue Édouard Detaille,
- 66 boulevard de la République.

est approuvée.

Le Maire est autorisé à la signer, ainsi que tout avenant éventuel.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18. Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées pour l'année scolaire

2020/2021

Article 1 : La participation de la Ville au fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association est fixée, pour l'année scolaire 2020/2021, à 1 452,00 € par élève maternel bouloonnais, à 830,00 € par élève élémentaire bouloonnais et à 777,00 € par élève parisien inscrit, au jour de la rentrée 2020, dans une classe maternelle ou élémentaire.

Article 2 : Le Maire est autorisé à solliciter une compensation de l'État au titre de la prise en charge des dépenses de fonctionnement correspondant à la scolarisation obligatoire des enfants à partir de trois ans dans les classes maternelles privées sous contrat.

Article 3 : Pour les enfants bouloonnais, scolarisés dans un établissement privé sous contrat, hors des villes de Boulogne-Billancourt et Paris, la participation de la Ville est fixée à un plafond de 1 452,00 € par élève de maternelle et 830,00 € par élève élémentaire, sous réserve d'un accord de réciprocité entre la Ville de Boulogne- Billancourt et la commune d'implantation de l'établissement. Cette participation pourra être versée directement à l'établissement ou par l'intermédiaire de la commune où il est situé. En cas de participation financière inférieure de la commune d'accueil, le montant de la participation bouloonnaise sera aligné sur celui de la commune d'accueil.

Article 4 : Pour les enfants bouloonnais d'âge primaire scolarisés à temps plein dans un établissement spécialisé ou un hôpital de jour bénéficiant d'une convention avec l'Éducation Nationale, hors des villes de Boulogne-Billancourt et Paris, la participation de la Ville est fixée à un plafond de 1 452,00 € par élève de maternelle et 830,00 € par élève élémentaire. Cette participation sera versée directement à l'établissement.

Article 5 : Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 922 du budget principal.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.